

Les Lip, l'imagination au pouvoir

En 1973, les salarié·e·s de l'entreprise horlogère Lip (Besançon) s'emparent de leur outil de travail. Une devise traduit le contenu de cette lutte: «On fabrique, on vend, on se paie, c'est possible.» Charles Piaget, l'un des animateurs de cette lutte, explique, aujourd'hui, le sens de la formule: «Il y a eu cette certitude qu'aucune lutte n'avait jamais réussi à tenir lorsqu'il y avait suppression des salaires. On savait qu'ils avaient la volonté d'appliquer ce principe et il fallait trouver une solution pour vivre ensemble, continuer. On a trouvé celle-là.»

A la question de la signification actuelle d'une telle action collective, Charles Piaget répond: «Il n'a jamais été facile de lutter, il n'y a jamais eu de moment dans l'histoire de la France avec un gouvernement qui soit pour les grévistes. Ce qu'on a retenu, c'est le refus de la fatalité. Contre la volonté de licenciements, on a dit 'On garde tout le monde'. Ce n'était pas acquis, même pour les syndicats. Ensuite, on a appris la nécessité de se convaincre par le débat. Aujourd'hui, on est confronté à un problème écologique, social ou autre? Eh bien, on se consulte, on réfléchit, on discute, on arrive à un accord sur un certain nombre de points et on se dit: on peut se battre sur cette orientation. Donc, on a conquis une démocratie de base. Il faut pratiquer cette démocratie très forte sur le lieu de combat. Parce que si une poignée de convaincus se bat pour les autres, c'est fichu. Il faut vraiment qu'un nombre important acquière la conviction que chacun se bat et que chaque proposition est prise en compte, examinée. Il ne faut pas croire que parce qu'on est délégué ou syndicaliste on détient seul l'imagination, les idées. Ensuite, il y a le fait de s'ouvrir sur l'extérieur, de ne pas rester sur sa lutte, mais de devenir une sorte de forum où d'autres peuvent apporter leur lutte, et nous, exporter nos problèmes.»

Bref rappel des faits. Au cours de l'année 1973, les Lip – les radios périphériques françaises donnent l'heure avec la formule: «Avec Lip, il est 14 heures» – créent un comité d'action. Ils décident de baisser les cadences pour garder les emplois. De Besançon ils se rendent à Paris, plus de 500, afin de rencontrer le gouvernement. Dans la nuit du 12 juin, ils garantissent leurs salaires en saisissant le stock de montres. Ils le dispersent dans des caches. Puis un défilé de 12'000 personnes sillonne Besançon. Le glas sonne. Les magasins sont fermés. La répression policière des CRS et de la gendarmerie va frapper. Les Lip s'organisent. Le mouvement se popularise, la solidarité se développe. Dès juin 1973, nous publions un supplément conjoint *La brèche-Rouge*, puis un en août (celui que nous reproduisons dans cette *brèche*). Des manifestations de soutien ont lieu dans diverses villes. En Suisse, la plus grande se déroule à La Chaux-de-Fonds. Les médias donnent un grand écho à cette lutte. Bernard Guetta – qui pontifie aujourd'hui dans la presse francophone (*Le Temps*) – couvrait alors Lip pour le *Nouvel Observateur*. Il était membre sur le départ de la LCR. Henri Weber – actuel sénateur PS, bras droit de Fabius – était alors rédacteur responsable de *Rouge*. Le 15 octobre 1973, le premier ministre gaulliste Pierre Messmer affirme: «Lip c'est fini.» Mais la lutte va durer. En 1977, les Lip créent une coopérative ouvrière de production: Les Industries de Palente (Lip), Palente est la dénomination du site de l'usine. La coopérative déposera son bilan en 1987.

La lutte des Lip renaît dans le remarquable film de Christian Rouaud, *Les Lip, l'imagination au pouvoir*. Les débats qui, en France, suivent les séances indiquent qu'il ne s'agit pas d'histoire, mais de récits de salarié·e·s en lutte. Ils sont en syntonie avec des préoccupations présentes, qui recherchent, à tâtons, une expression analogue, dans un contexte très différent. Le supplément que nous publions avec cette *brèche* participe d'une continuité de notre solidarité internationaliste, qui va au-delà de l'élection présidentielle française.

Charles-André Udry

Voir sur le site www.alencontre.org et www.labreche.ch l'entretien avec Michel Pialoux, auteur de *Retour sur la condition ouvrière*, Fayard, 1993.

Blackstone: le renard sans pierre noire au collet



CHARLES-ANDRÉ UDRY

Fin 2006, une commission d'enquête, désignée par le Trésor (Ministère des finances) du gouvernement Bush, dépose un rapport indiquant le recul de la place financière new-yorkaise dans le classement mondial. Les grandes firmes s'introduisant au New York Stock Exchange (NYSE) diminuent en nombre; elles ne nourrissent plus comme précédemment le cœur de la finance mondiale. Pire, certaines grandes signatures, y compris helvétiques, se retirent du NYSE. Enfin, les fonds d'investissement en entreprises non cotées (Private Equity) rachètent des entreprises industrielles et de services et les gèrent hors Bourse.

Les Etats-Unis perdent des plumes non seulement en Irak, en Afghanistan, mais à New York, pas loin de Ground Zero. La conclusion arrive rapidement: Christopher Cox, le patron de la SEC (Securities and Exchange Commission), l'organe de surveillance des opérations boursières, multiplie les déclarations indiquant la volonté d'abandonner toute velléité de régulations contraignantes. Fin février 2007, Henry Paulson, le secrétaire au Trésor, juge «superflues de nouvelles règles».

Déjà, le 1^{er} décembre 2006, le quotidien financier italien de qualité *Il Sole/24 Ore* écrit: «Face au danger de voir attaquer le leadership de leur marché financier, les Américains ont réagi avec décision et rapidité.» Autrement dit, ils démolissent, sans état d'âme, un des grands mythes du marché capitaliste: la transparence et la mise à disposition pour tous du maximum d'informations de

qualité. Il faut laisser libre de toute entrave le renard dans le poulailler. Le renard le plus musclé aujourd'hui a le profil d'un grand fonds d'investissement de type Private Equity qui opère des rachats massifs et restructure à coups de hache les firmes, afin de dégager, très vite, une plus-value extraordinaire, au sens littéral du terme. Le renard doit pouvoir agir en toute liberté, dans l'obscurité.

La loi et les hors-la-loi

Rappelez-vous le scandale Enron en décembre 2001: des comptabilités frisées, falsifiées, avec la complicité de la firme qui effectue l'audit, en l'occurrence Arthur Andersen. Résultat: la faillite, des milliers de licenciements, avec des retraites qui s'envolent en fumée. Rappelez-vous, en été 2002, le fracas provoqué par les comptes truqués de Worldcom, le géant américain des télécommunications. «La plus grosse faillite de l'histoire». Elle sera suspendue grâce à l'intervention du Tribunal des faillites, afin de lui permettre de se réorganiser en changeant de nom et en licenciant.

Face à ce terrorisme comptable est adoptée la loi de 2002 sur la réforme de la comptabilité des sociétés cotées et la protection des investisseurs. Cette loi fédérale est connue sous le nom de ses promoteurs: Loi Sarbanes-Oxley. Elle introduit: 1° l'obligation pour les présidents et directeurs financiers de certifier personnellement les comptes, donc d'en prendre la responsabilité avec les conséquences pénales que cela implique; 2° l'obligation de nommer des administrateurs indépendants au comité d'audit du conseil d'adminis-

tration; 3° l'encadrement des avantages particuliers des dirigeants (interdiction d'emprunts auprès de la firme, sanctions en cas d'informations inexactes, c'est-à-dire perte de «l'intéressement au profit», etc.). De plus sont exigées des normes de contrôle interne comptable plus strictes (COSO 1 et 2).

Cet ensemble de règles est aujourd'hui mis en cause, malgré la multiplication «d'affaires». L'hebdomadaire *Business Week*, fin février, ne parlait-il pas du «délit d'initié du siècle». Pour faire exemple: Mitchel Guttenberg (41 ans), responsable de la gestion des portefeuilles des clients institutionnels chez UBS (NY), s'est mis dans la poche des centaines de milliers de dollars en donnant à l'avance à ses contacts des recommandations d'UBS pour l'achat de titres.

Voilà un nouvel exemple du prétendu marché transparent et de l'information instantanée universellement diffusée!

La boîte noire de Blackstone

Qui n'a pas entendu parler d'Orangina, de Schweppes et d'Oasis? Ces boissons appartenaient au groupe anglais Cadbury. Fin 2005, Cadbury reçoit 1,8 milliard du fonds d'investissement non coté Blackstone, la Rolls-Royce des Private Equity. Depuis lors, Blackstone a multiplié des opérations bien plus importantes. Pour 39 milliards de dollars – 23 milliards en cash et 16 en reprise de la dette – il a racheté le promoteur immobilier spécialisé dans les bureaux: Equity Office. Blackstone dégage du 30% de bénéfice!

Or, Blackstone va mettre une partie de son capital, 10%, à la Bourse. Le non-coté va coter une parcelle de ses avoirs, conscient de la surévaluation des actions. Mais avec une technique qu'il maîtrise: il se protégera de toute possibilité de devoir fournir une information sur la situation des entreprises qu'il détient. Toutefois, il lèvera une masse de capitaux à la Bourse, grâce à la complicité des principales banques mondiales, dont le Credit Suisse. Les actionnaires ne pourront même pas intervenir dans la composition du conseil d'administration. D'aucuns ont parlé d'un «tourant dans le capitalisme». Nous dirons plutôt: le capitalisme financier vautour, hypercentralisé, en vue d'une crise financière rampante, veut pouvoir déchirer ses dépouilles sans qu'aucun actionnaire ou chasseur de la SEC puisse y mettre un frein. Or, aujourd'hui, dans la gauche institutionnelle, on parle de «droit démocratique» pour les petites actionnaires. Pourtant, les grands actionnaires, ceux qui par le biais des dividendes s'approprient une masse énorme de la survaleur produite par les salarié·e·s, sont bousculés. En effet, la logique du Capital mondialisé a pour effet de restreindre le nombre des actionnaires autorisés à participer au festin. Voilà le secret de la formule: «les riches deviennent toujours plus riches». Qui, à gauche, peut encore oser parler de nécessité du marché libre et concurrentiel, un peu régulé? C'est une farce, pour imbéciles et/ou ignares. ■

Pour une réappropriation de l'espace urbain

La ville ne peut être laissée aux mains des propriétaires spéculateurs, des gérances et des seules «autorités élues»

URS ZUPPINGER

Nous avons abordé dans le numéro précédent de *La brèche* (voir le site [La brèche](http://www.labreche.ch): www.labreche.ch) le caractère trompeur de l'apparence sereine, propre-en-ordre des villes suisses. A y voir de plus près, la crise sociale y est omniprésente. Elle s'aggrave chaque jour en dépit des communiqués triomphants des médias saluant les «brillants résultats des banques et autres leaders hélicoptères mondiaux».

La ville broyeuse

Or, la ville n'est pas un environnement neutre pour les victimes de cette régression sociale brutale. Par son fonctionnement au service du capital et de sa mise en valeur, la ville accroît les difficultés auxquelles se heurtent les «moins favorisés».

En effet, gare aux usagers qui n'ont pas les moyens de se payer une voiture et doivent accéder aux équipements collectifs éclatés des villes ou se vendre sur le marché du travail. Gare aux habitants qui sont contraints à chercher un nouveau logement et n'ont pas un revenu suffisant pour être fiables aux yeux des gérances. Gare aux sans-emploi que la police suspecte parce qu'ils traînent dans la rue! Tout concourt dans la ville à broyer les plus faibles.

Les faits nous sont familiers. Pourtant, reconnaître leur importance semble difficile. Ils sont à chaque fois trop discrets pour faire le poids face au flot d'appels à la consommation qui assaille tout un chacun dans l'environnement urbain quotidien. De plus, ils sont disparates, ce qui nous empêche de les identifier en tant que parties d'un tout.

Tentons de faire émerger ces éléments dans leur totalité organisée. Alors que la ville est le lieu par excellence où la crise sociale se révèle dans sa quotidienneté, dans les faits, elle contribue à nous blinder, à nous insensibiliser face aux mécanismes qui la produisent.

Les «victimes» se croient condamnées à subir les conséquences de leur sort. Résultat d'une machinerie insaisissable. Dans la mesure où ils le peuvent, ils essaient de cacher leur situation sous des apparences de consommateurs ordinaires, par crainte d'être identifiés à leurs concitoyens.

Quant aux jeunes en formation, aux salariés et aux personnes âgées (qui vivent du revenu de l'AVS et d'un deuxième pilier), la ville-marché dans laquelle ils passent le plus clair de leur temps les incite en permanence à se comporter en premier lieu en tant que consommateur, habitant et utilisateur d'un moyen de transport individuel, toutes caractéristiques qu'ils partagent, à première vue, avec les employeurs et les rentiers qui vivent du revenu de leur capital.

La ville: lieu possible d'une émancipation

L'importance des entraves au développement de la solidarité entre les jeunes, les salarié·e·s,

les retraité·e·s aux revenus modestes et les «victimes de la crise sociale» ne doit pas être sous-estimée.

Or, c'est la ville elle-même qui permettra de les surmonter. En effet, elle n'est pas uniquement difficile à vivre pour ceux et celles qui semblent être les jouets des politiques d'austérité multiformes et de la désagrégation sociale. Avec son cortège de stress, de bruit, de pollution de l'air et de dangers de la circulation, elle est problématique et anxiogène pour une grande partie de celles et de ceux qui sont obligés d'y vivre pour travailler ou habiter.

La solidarité acquiert un sens, dans la mesure où les citoyens-citoyens (indépendamment de leur nationalité et droit de vote) se libèrent de leur statut réducteur de consommateurs contraints, et cela à l'avantage de celui d'usagers mobilisés pour faire valoir leurs besoins. La réalité urbaine s'y prête, car elle n'est pas figée. Elle change en permanence sous les effets de projets et de décisions publics ainsi que de programmes privés qui ont besoin d'une autorisation publique pour pouvoir être réalisés.

Sans interférence directe extérieure, ce jeu de décisions sert en priorité à garantir le respect de la propriété privée du sol et à organiser le territoire en fonction des besoins de l'économie capitaliste.

Le résultat n'est pas, toujours, dans l'intérêt à court terme de chaque entreprise. Il peut même être dans l'intérêt des salariés-habitants et autres usagers ordinaires du territoire.

Tel peut être le cas, par exemple, si les autorités réussissent à obliger une entreprise nouvelle à participer au financement d'une amélioration de l'offre de transports publics, parce qu'il faut éviter la congestion du réseau routier et assurer le respect des normes de protection de l'environnement.

Mais dans bien des cas, le développement territorial se fait au détriment des qualités du cadre de vie existant. Dans un tel contexte, la mobilisation des usagers est seule à même d'empêcher que l'irréparable se produise.

L'expérience a déjà prouvé à de nombreuses reprises que les citoyens-citoyens peuvent faire valoir leur point de vue en matière d'aménagement du territoire, s'ils s'organisent en conséquence. Ainsi, il n'est pas rare que des revendications populaires infléchissent le cours des choses parce qu'elles ont été avancées de façon collective. De plus, en Suisse le référendum facultatif permet d'empêcher la réalisation de certains projets d'urbanisme aberrants en obligeant les autorités à soumettre leur approbation au «verdict populaire».

Un changement d'orientation indispensable

Ces mobilisations ont toutefois diverses limites. Jusqu'à aujourd'hui, elles portent, en règle générale, sur des modifications du territoire bâti. Elles respec-

tent donc le cadre fixé par l'urbanisme officiel dont les préoccupations se limitent à l'octroi de droits de bâtir et à leur coordination avec la politique des transports et au respect de la législation sur la protection de l'environnement.

Le contexte actuel exige que ce cadre étroit soit brisé. L'urbanisme, les transports et la protection de l'environnement ne doivent plus être considérés comme des activités à part, distinctes de celles que les collectivités publiques déploient pour promouvoir la construction de logements, pour créer des garderies, écoles, EMS (établissements médicaux sociaux) et autres équipements collectifs, pour aménager ou gérer l'espace public et pour assumer l'aide sociale.

Une exigence devrait s'affirmer: toutes ces politiques doivent former un tout qui, lui, serait subordonné à un objectif central. Ce dernier peut être défini de la sorte: **assurer que la ville redevenue un cadre de vie acceptable pour tout le monde, y compris les «victimes de la crise sociale»**. C'est ainsi que la lutte urbaine contribuera à sortir de leur marginalisation les «sacrifié·e·s» de la régression sociale. En effet, par rapport à cet objectif leurs intérêts se recoupent indistinctement avec ceux de tous les usagers populaires de la ville.

Deux exemples permettent d'illustrer la portée concrète de cette réorientation de fond d'une politique urbaine.

Le bien-être et bien-vivre des personnes âgées

On sait que le bien-être des personnes âgées qui vivent en nombre dans nos villes dépend dans une large mesure de leur capacité à se déplacer aussi longtemps que possible de façon indépendante, en dehors de leur lieu de résidence, afin d'accéder à certains services urbains, tels que les magasins de première nécessité ou les parcs publics.

Evaluer la «qualité» de la ville sous cet angle ne sert pas seulement à soutenir cette population fragilisée. C'est également une excellente entrée pour apprécier l'adéquation de l'organisation urbaine pour d'autres groupes sociaux. Par exemple, pour les enfants en bas âge et les parents et autres personnes qui les accompagnent. Si nous demandions aux autorités communales d'évaluer la structure urbaine existante et les développements projetés en fonction de ce type de critères, nous les obligerions de se confronter au vécu des gens. Eclaterait alors l'aspect illusoire d'une croyance ou d'un semblant de croyance: il suffit de poser des panneaux «30 à l'heure» pour satisfaire les besoins des habitants; tout en infligeant, de temps en temps, une contravention, puisque c'est un impôt contrôlé par l'autorité municipale.

Or, c'est l'organisation urbaine, envisagée à partir du critère d'ensemble mentionné, qui doit être revue et corrigée.

Des logements sociaux, mais lesquels?

Il serait erroné de croire que les autorités communales de nos agglomérations urbaines sont passives en matière de promotion de logements. Derrière la discrétion qui caractérise leurs activités présentes dans ce domaine se dissimule, en règle générale, un changement d'orientation par rapport aux pratiques du passé. Aux préoccupations sociales s'est substituée la volonté d'attirer des contribuables plus juteux.

La nécessité de développer une politique sociale du logement n'a pourtant pas diminué, car le nombre de SDF (sans domicile fixe) et de ménages qui risquent d'en accroître les rangs est en augmentation.

Le journal de l'ASLOCA (Association des locataires), *Droit au logement* (avril 2007), a raison de citer le «Comité européen de coordination de l'Habitat social». Ce dernier regroupe des organismes non gouvernementaux actifs dans le logement social. Lors d'une conférence tenue à Bruxelles – fin janvier, début février 2007 – un constat a été établi. Il claque: «Des décennies de négligence ont fait que nous héritons aujourd'hui de logements inadéquats et de graves problèmes d'exclusion.» Si le problème est moins visible en Suisse que dans certains pays voisins, pour les personnes frappées par cette relégation, il n'est pas moins difficile à vivre, pour utiliser un euphémisme.

La production de logements sociaux doit redevenir une préoccupation centrale des collectivités publiques urbaines. En même temps, il faut préciser les objectifs de cette politique.

Il ne suffit pas que des logements confortables soient offerts en nombre suffisant et à des tailles adéquates. Leurs loyers ne doivent pas dépasser les barèmes établis par l'aide sociale. Leur localisation se doit d'être favorable sur le plan des transports publics et des équipements collectifs et que les ménages qui connaissent des difficultés financières puissent y accéder sans entrave. Le type de construction doit aussi être conforme aux exigences écologiques effectives.

Cette énumération montre de façon concrète que les politiques communales du logement doivent redevenir ce qu'elles étaient, en grande partie, avant la Deuxième Guerre mondiale, à savoir une partie intégrante et mobilisatrice de la planification urbaine territoriale.

Une ambition, nécessaire

D'autres préoccupations, moins évidentes aujourd'hui – comme celle du contrôle des forces de l'ordre sur l'espace public –, pourraient être abordées. Pour cela, il faudrait que l'éventail des politiques publiques soit replacé dans une planification urbaine territoriale.

L'important: le débat doit être relancé et comme tout



Un paquet plombé

De la régie fédérale à l'entreprise privée : procès-verbal d'une liquidation

JEAN-MARIE GERBER

Pour rappel: le 31 décembre 1997, les PTT disparaissent. Le résultat immédiat fut: la séparation des télécommunications – depuis Swisscom – et de la poste. Ce processus a commencé dès la fin des années 1980. Avec des différences de rythmes et de résultats, il imite la mise en œuvre de politiques analogues dans d'autres pays (avant tout la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et l'Allemagne).

Coup de zoom historique

En 1849, les services postaux – pièce majeure dans la formation d'un marché intérieur unifié helvétique – sont liés de façon étroite à certains secteurs économiques. De ce fait, ils sont sensibles et réactifs aux besoins spécifiques de ces secteurs.

Comme infrastructures «socialisées» – c'est-à-dire financées et constituées par l'Etat, par le biais des impôts – les PTT doivent jouer un rôle dans l'intégration, par cercles concentriques, des régions périphériques aux centres urbains les plus dynamiques et assurer la liaison avec le segment de l'industrie dispersé alors le long du cours des fleuves et rivières.

La période commençant dans les années 1980 marque une nouvelle étape: celle d'une tendance à la privatisation dont le but est d'ouvrir totalement ces services aux investissements privés, de manière rentable.

1998: séparation et conséquences

La séparation a été marquée du sceau de l'exigence suivante: «[la LPO, Loi sur La Poste] redéfinit la mission de La Poste dans ce nouvel environnement, en tenant compte, d'une part des principes du service public postal [...], d'autre part de la nécessité pour La Poste de parvenir à équilibrer ses finances.» Auparavant, le financement reposait sur un «modèle de péréquation financière entre les télécommunications et les services postaux». Cette exigence aboutira, logiquement, à une série de décisions. Les trois principales sont:

1° L'augmentation des prix des produits postaux, permise par la nouvelle LPO.

2° La diversification de la «palette de l'offre» dans le secteur dit «non réservé», soit celui pas concerné par le «service universel» (en langage clair, un service de base minimum, pour les moins aisés, comme les prestations de base que l'on veut réduire pour l'assurance maladie); l'expression de cette mutation concrète est aujourd'hui visible: papeterie, boissons, livres, services financiers, assurances vie, etc. dans les offices postaux; cela va de concert avec une restriction de prestations, jugées non rentables.

3° Mise en œuvre d'un processus de «rationalisation-rentabilisation» de l'ensemble de la structure postale, du niveau le

plus général au niveau le plus particulier.

Pour ce faire, deux options sont privilégiées: tout d'abord la modification du réseau postal et la construction de nouvelles infrastructures; ensuite la flexibilisation du travail sous toutes ses formes, accompagnée d'une contraction de la masse salariale.

Tout cela s'opère parallèlement à la libéralisation des marchés postaux: pour l'ensemble des colis au 1^{er} janvier 2004 puis pour les lettres au-dessus de 150 grammes. A terme la libéralisation sera quasi complète, même si un monopole résiduel restera probablement, comme l'a indiqué le directeur général de La Poste, Ulrich Gygi, le 23 mars 2007.

Fractionnement

Depuis début 1998, La Poste sera fractionnée en «sous-entreprises», appelées alors Unités d'affaires (UA). Aujourd'hui, elles sont au nombre de sept: PostMail (transport et distribution du courrier, qui emploie 15'183 «unités de personnel»¹), PostFinance (activités financières, 2526), PostLogistics (transport et distribution des colis et des exprès, 5118), CarPostal (transport de voyageurs, 1502), Swiss Post International (987, dont 501 en Suisse), Réseau Postal et Vente (l'ensemble du réseau des offices de poste de Suisse, 11'501) et Philatélie (125)². Chacune de ces unités doit définir une «politique propre» et doit contracter des «alliances» avec d'autres entreprises. Chaque unité va facturer les prestations qu'elle fournit à d'autres. Chacune doit «équilibrer ses finances». Toute mutualisation des coûts propre à un service public disparaît. Nous avons affaire à des centres de profits, dont le critère d'existence est la rentabilité. Le coût social et humain n'est pas intégré dans cette comptabilité analytique.

Deux bras de levier sont utilisés. Le premier: le recours à l'externalisation d'activités, donc la sous-traitance (pour la logistique, certains transports, la surveillance externe, les transferts de fonds, etc.). Le second: l'attribution d'une enveloppe budgétaire contraignante à chaque unité. Ainsi, un centre de distribution, un bureau de poste doivent économiser sur l'ensemble de leurs activités, opérer des choix entre l'achat de matériel et l'engagement de personnel, par exemple.

Péjoration des salaires et conditions de travail

Sous le choc des transformations indiquées, les salaires et les conditions cadres de travail sont attaqués, en créant l'illusion que cette offensive est le résultat fatal, physiologique d'un changement technico-organisationnel. Ainsi, toute résistance est neutralisée, d'autant plus que les organisa-

tions syndicales avalisent la politique de la direction et lui servent de département annexe desdites «ressources humaines».

Cela se concrétise dans le sillage de l'adoption de la LPers (Loi sur le personnel de la Confédération) suite à un vote balayant le référendum à l'automne 2001. Le statut de fonctionnaire est abrogé. Une certaine protection contre les licenciements est levée. L'Office fédéral du personnel ne laisse planer aucun doute: «Le statut de fonctionnaire est supprimé. Il est désormais possible de mener une politique du personnel moderne. Les employeurs de la Confédération disposent d'une plus grande marge de manœuvre (administration, Poste et CFF). [...] La Confédération et son personnel restent compétitifs sur le marché du travail.»

La Convention collective de travail (CCT) entre La Poste et ses deux syndicats – le Syndicat de la Communication et Transair – traduit dans son contenu la LPers. La CCT donne la possibilité de licencier et d'opérer des déplacements internes. Par la suite, des CCT de secteurs et régionalisés sont négociés. Ulrich Gygi, dans sa présentation du 23 mars, ne finasse pas avec la réalité: une CCT n'est que la transposition du Code des obligations, soit l'exigence légale minimale, qui sera, de plus, régionalisée, sectorielisée mais légitimée par le masque d'une négociation et d'un accord, donc l'illusion de syndicats qui ne sont, en fait, que des ombres chinoises.

Pour compléter le dispositif, certaines unités, puis La Poste dans son ensemble acquièrent le statut de société anonyme. La NZZ am Sonntag du 19 février 2006 l'a bien compris en claironnant que les règles qui doivent prévaloir à La Poste sont celles du Code des obligations.

Vers la privatisation, grâce à de nouvelles infrastructures

Pour assurer la rentabilité, avant la privatisation, il faut opérer des investissements que les usagers et les «économies faites sur le personnel» vont financer. Le capital privé n'aura plus qu'à recueillir les fruits mûrs.

Le projet Colis 2000 a conduit à la fermeture des 11 centres de tri des colis. Ils sont remplacés par trois nouveaux (Dailens, Härkingen et Frauenfeld, entrés en service le 31 mai 1999) et le maintien de deux anciens, Zurich et Berne (ce dernier fermé en 2003). Le projet REMA (REEngineering MAil-processing) implique, lui, la fermeture des 18 centres de tri du courrier actuels, qui seront remplacés par trois centres principaux – Eclépens, Härkingen et Zurich-Müllingen – et six centres secondaires – Genève, Bâle, Kriens, Ostermündingen, Calenazzo et Gossau. La mise en place du projet REMA se fait



sur la période 2006-2009; à cette date il entrera pleinement en fonction.

Ces deux projets ont pour but de faciliter la possibilité d'adaptations «techniques» permanentes. Concrètement, cela signifie par exemple: l'accouplement des tournées des facteurs aux variations du flux des colis. Un mariage particulier. N'oublions pas que, par ses activités, La Poste est une entreprise qui fonctionne en «flux tendu». La nouveauté, ici, est de permettre, par exemple, d'adapter les tournées des facteurs aux variations du flux des colis, plusieurs fois par année. Il en sera de même avec le projet REMA.

La restructuration du secteur colis a été suivie par le projet Optima, ayant trait au réseau postal. Une drastique réduction du réseau en est le cœur: on passe de 3396 offices de poste classiques en 2001 à 1767 en 2005. Les offices de poste fermés sont remplacés par différents «points de vente»: filiales et agences ainsi que par le «service à domicile». La réduction du nombre d'offices de poste s'accompagne par une modification sensible de leurs activités et du statut de ces offices.

Dans la veine publicitaire, le qualificatif Ymago a été accolé à cette dernière opération. Il s'agit de remplacer certaines activités postales par des automates (pour les virements d'argent) et par le transfert de certaines activités à des chaînes de magasins (Landi, Volg, des papeteries, etc.) ou à des particuliers (franchises accordées à des épiciers ou à des secrétaires communaux, par exemple).

La politique de «franchisation» est étendue actuellement aux garages postaux et demain aux facteurs colis, qui seront des «indépendants», devant porter tous les risques d'une entreprise, tout en étant soumis aux ordres des centres

névralgiques, véritable auto-rité.

Franchisation et polyvalence se combinent. Ainsi, un postier doit désormais connaître plusieurs tournées, et non pas la tournée dont il était titulaire, pouvant ainsi remplacer un malade ou un absent. La baisse de qualité du service et l'accroissement de la fatigue ne sont pas pris en considération; pour cette raison, se renforce la propagande sur l'exigence de qualité. Ce qui a, en retour, pour effet pervers d'accroître la pression sur les salariés qui sont d'un côté responsabilisés et, de l'autre, désappropriés de leurs savoir-faire et de leurs exigences liées à leurs expériences. De plus, des salariés employés à temps partiel sont progressivement engagés. Le but visé: la moitié du personnel de ce secteur sera employé à un taux de 50% dans la décennie à venir. Avec un sens particulier de l'ironie, ce nouveau facteur se voit coller le badge: *Move it!* (bouge!). Traduction: marche ou crève.

Une concurrence construite

Invoquant sans cesse la concurrence introduite par la disparition des PTT, la nécessité de rester numéro un et de s'adapter aux mutations technologiques, La Poste Suisse emprunte, progressivement, la voie de la privatisation. Cette concurrence est construite. A plusieurs titres. Tout d'abord, par la libéralisation – décision politique – des marchés postaux à l'échelle européenne. Ensuite, les nouvelles infrastructures (centres de traitement du courrier et des colis) pourront être utilisées, à l'avenir, en commun par La Poste et ses «concurrents». Une concurrence oligopolistique dont usagers et salariés de la poste paieront le prix.

1. Données tirées du Rapport de gestion 2006. Données chiffrées de La Poste Suisse. Par «unités de personnel» est entendu «équivalent temps plein», c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas du nombre de salarié-e-s réel mais du nombre de salarié-e-s que compterait l'entreprise si l'ensemble de ses travailleurs étaient employés à taux plein. En 2006, le groupe La Poste Suisse comptait 42'178 travailleurs (41'073 en 2005). Cette augmentation du nombre de «unités de personnel» doit être tempérée, car certains secteurs connaissent une baisse importante de personnel – notamment en vue de la réalisation du projet REMA.

2. Auxquels il faut ajouter les Unités de service et les unités de gestion («structures» internes à l'entreprise, qui coordonnent l'ensemble des UA, de la direction à la gestion des parcs immobilier et automobiles, à l'entretien des infrastructures, en passant par les finances internes et l'achat de matériel) ainsi que les nombreuses entreprises qui appartiennent en totalité ou dans lesquelles La Poste investit en Suisse et à l'étranger (en Suisse: gestion d'adresses, logistique, distribution d'imprimés, etc.; à l'étranger: transport de courrier, gestion de courrier interne de certaines entreprises, etc.).

FILM

Diffusion du film
«Ma mondialisation»
en présence du réalisateur
Gilles Perret.

Judi 3 mai 2007, 18h 15.
Salle M R170, Uni-Mail
(bd Carl-Vogt 102, Genève).

Ce film retrace les transformations de l'industrie du décollage de la vallée de l'Arve (Haute-Savoie). Investissements de fonds de pension, licenciement, délocalisation rythment cette «mondialisation».

Organisé par
le Cercle étudiant alpage2

Etrene pour Ulrich Gygi

La Poste a des contrats spécifiques avec l'UBS et la Winterthur. En remerciement, en 2006, le patron «socialiste» de la poste U. Gygi, né en 1946, intègre le conseil d'administration (CA) de la Winterthur. Cette firme contrôle 20% du marché helvétique de l'assurance: 1,63 million de personnes sont assurées à la Winterthur. Gygi y siège aux côtés du Professor et médecin Felix Gutzwiller, le leader zurichois du Parti radical ultra-libéral et animateur des contre-réformes dans le domaine de la santé. Gutzwiller est aussi président de l'Institut tropical suisse. Moins exotique, ce médecin a un siège au CA de la Bank Clariden Leu, de l'Advisory Board Credit Suisse Group, des cliniques Hirslanden, etc. On est rassuré.

La sécurité au travail sur l'égal

Dans la foulée de la 5^e révision de l'AI et de la 1^{re} révision de la LAA, la «sécurité au travail» devra se plier aux exigences du profit

BERNARD BOVAY

La campagne gouvernementale et des assurances maladie contre l'initiative «Pour une caisse maladie unique et sociale» a révélé la force de frappe conjointe des assurances privées (dont font partie les caisses maladie), des firmes pharmaceutiques et du gouvernement, dans un unanimité collégiale que les représentants sociaux-démocrates n'ont pas démenti. Est-il besoin de répéter leur nom? Oui, mais nous ne le ferons pas¹. La conclusion officialiste est toujours la même: «Le souverain (les votants) a décidé.» Sur quelle base? Sur celle dictée par une massive campagne de propagande, largement mensongère. Son objectif était double: 1° faire croire qu'une caisse unique, avec une gestion tripartite, donnerait naissance à un monstre bureaucratique et aboutirait à une élévation des primes; 2° lancer de nombreuses grenades fumigènes afin d'élever un rideau de fumée empêchant d'entrevoir les contre-réformes en cours ou en voie de préparation dans le domaine de la santé (voir à ce propos le Cahier **La brèche** N°1: «Le marché contre la santé», 125 p.²). Ici, le silence était d'or à l'opposé de la logorrhée contre la caisse unique.

La même opération est en cours pour ce qui a trait à la 5^e révision de l'AI (assurance invalidité), au projet de 1^{re} révision de la LAA (Loi sur l'assurance-accidents) et aux mesures prônées par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail.

La sécurité aux mains des bouchers

Nous allons, dans ce premier article, éclairer le réseau d'intérêts qui pense, prépare et va mettre en œuvre la «sécurité au travail», un thème lié aux diverses dimensions de l'AI, de la LAA et, y compris, de l'assurance-maladie. On peut commencer notre balade dans ce réseau en s'arrêtant à Spiez dans le canton de Berne. On y trouve un ensemble de type hôtelier situé dans un cadre rassurant, au bord du lac. Tout y est sécurisé. Il ne faut pas se tromper d'adresse. En effet, vous

pourriez sonner au Centre de formation pour l'économie carnée suisse (ABZ- Ausbildungszentrum für die Schweizer Fleischwirtschaft). Rachel Neuenschwander vous répondrait. Elle vous mettrait en contact le directeur, Monsieur Peter A. Schlatter. Si vous appuyez sur la sonnette voisine de la Société suisse de sécurité au travail (Schweizerische Gesellschaft für Arbeitssicherheit), vous tomberez sur la secrétaire Rachel Neuenschwander. Elle établira le contact avec le président de la SSST, Monsieur Peter A. Schlatter. La SSST est l'organisme qui est chargé de reconnaître les titres d'ingénieur de sécurité et de chargé de sécurité dans les entreprises. Donc, c'est une institution de poids dans ladite mise en œuvre de la sécurité au travail, qui est un facteur de bonnes conditions sanitaires sur le lieu de travail.

Parmi les collaborateurs et collaboratrices siégeant dans le comité de la SSST, vous trouverez Martin Häfliger, vice-président, chef de la Safety and Security (sécurité et sécurité) de SR Technics Switzerland, qui assure la sûreté et la sécurité de l'aéroport Unique (anciennement Zurich-Kloten); le comité de la SSST se complète grâce à la présence de Heinz Hofer, gérant de Sécurité + Santé GmbH (société à responsabilité limitée, Sàrl), liée à diverses sociétés issues du démantèlement du groupe Swissair. A ses côtés siège le Dr Andreas Riesen, responsable de la protection de la santé et préposé à la sécurité dans le domaine des biotechnologies chez Hoffmann-La Roche. Il est aussi membre du Comité de l'appréciation des risques du canton de Bâle-Ville où Novartis et Roche disposent d'une influence proportionnée aux risques potentiels que ces firmes font courir. Au comité de la SSST, il retrouve Rolf Winkelmann. Ce dernier est responsable de la Section des délégués à la sécurité de la fondation de droit privé qu'est le Bureau suisse de prévention des accidents (BPA). Rolf Winkelmann est connu du grand public pour avoir produit une affiche qui frappe l'œil, si ce n'est le foie, de tout automobiliste: «0,5 pour mille. Un verre, un seul».

Le comité du Bureau de prévention des assurances?

Dans le conseil de fondation du BPA, qui collabore avec la SSST, on trouve Diether Kuhn. Il représente la Winterthur Assurances, qui a été achetée par une des grandes firmes transnationales des assurances, Axa. La Winterthur dispose en Suisse de plus de 1,6 million d'assurés et un portefeuille de plus de 3,6 millions de polices. On y trouve de même: Karl Ehrenbaum et Thomas Mattig de la Zurich Assurances; Michel Mäder de La Mobilière (assureur non-vie dont le siège est à Berne, et le secteur vie localisé à Nyon-VD). Ces quatre spécialistes en prévention des accidents agissent, dans ce conseil, en tant que représentants de l'Association suisse des assurances (ASA). Les assureurs non représentés par les porte-parole de l'ASA ont comme représentant Stefan Kindler. Il est

vice-directeur de SOLIDA Assurances SA. SOLIDA revendique une «philosophie d'entreprise» qui se concentre dans un terme: «la solidarité». Elle en donne la définition suivante: «C'est, en effet, grâce à un grand élan de solidarité entre différents assureurs-maladie de renom que SOLIDA Assurances SA a vu le jour en 1982. Après vingt ans d'existence, l'objectif de la SOLIDA Assurances est encore et toujours de réaliser, dans le cadre de l'assurance-accidents et de l'assurance-dommages, l'exécution des assurances en capitaux pour les événements assurés par les assureurs-maladie, d'épauler ces derniers dans le domaine du régime obligatoire de la LAA et d'assumer à leur place le service des rentes et des prestations en capitaux.» Selon ses propres termes: «La SOLIDA a acquis ses lettres de noblesse et peut se réjouir d'être un assureur-accidents chevronné et reconnu dans toute la Suisse. Il est vrai que cette reconnaissance à l'échelon national a aussi été acquise grâce au fait qu'un autre objectif – et non des moindres – dans la fondation de SOLIDA a été atteint: collaborer avec un grand nombre d'assureurs-maladie et de partenaires.»

Pour éclairer cette prose ronflante, une explication est nécessaire. Selon la loi, les assureurs-maladie peuvent opérer dans le domaine de l'assurance-accidents obligatoire. Mais, pour les gros risques (versement de rentes ou de capitaux, c'est-à-dire indemnités pour lésions corporelles, etc.), ils doivent se réassurer. Une des possibilités est la réassurance auprès de compagnies d'assurances, par exemple la Winterthur ou la Zurich. Une autre possibilité a été envisagée dès 1982, soit avant l'entrée en vigueur de la LAA, de créer une structure (SOLIDA) qui permette de contourner les compagnies d'assurances et de mutualiser la réassurance (c'est-à-dire le risque). Il est assez aisé d'imaginer que la contraction des risques effectifs à assumer est un objectif de SOLIDA.

Les représentants de la SUVA (anciennement Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents – CNA), qui est une fondation de droit public, complètent la composition du conseil de fondation du BPA.

La rentabilité contre la sécurité au travail

L'orientation dans laquelle les chargés de sécurité doivent et devront travailler est explicitée par Rolf Büttiker lors de l'Assemblée de la SSST tenue à Olten le 14 mars 2007. Dans le résumé de son exposé, la substantifique moelle de l'option choisie ressort bien: «Il est donc clair que les mesures visant à prévenir les accidents et à éviter les maladies professionnelles sont de bons investissements. Elles doivent accroître l'efficacité économique. Vue sous cet angle, la sécurité au travail est un encouragement à la productivité de nos entreprises. L'objectif d'accroître la productivité doit être mieux ancré, aussi bien dans les entreprises que chez les professionnels de la sécurité.» Rolf Büttiker ne parle pas de nulle part. Il a été

président du Conseil des Etats en 2005-2006. Membre du Parti radical, il siège dans la Chambre haute depuis 1991.

De 1987 à 1991, il était réduit à siéger dans la Chambre basse. Aujourd'hui, il est président de l'Association suisse des cadres. A cette présidence, il ajoute la vice-présidence de l'Association professionnelle suisse de la viande (APSV, en allemand: Schweizer Fleisch-Fachverbände – SFF). Il préside aussi aux destinées de la VKS (Verband Kompostwoche Schweiz). Pour la sécurité, il siège au conseil d'administration de la Centrale nucléaire de Leibstadt (principal distributeur d'énergie de Haute-Argovie); écologiste, il s'occupe aussi de la distribution du gaz en siégeant dans le conseil de SOGAS (Balsthal, Soleure) qui a comme marché la «distribution d'une énergie propre» dans la région de Thal-Gäu-Bipperramt; logiquement il dispose d'un siège au CA de AG für Wirtschaftsförderung, une société membre du Däniken Holding (Argovie) qui est dans la construction et l'immobilier, et de Dietschi AG Olten, une société qui fait de même dans l'immobilier et la construction (lors des réunions du conseil, il y rencontre, le conseiller national de Soleure, Rudolf Steiner); en tant que président du conseil d'administration de la bien nommée firme Fun & Business, il côtoie lors des réunions du CA le conseiller national UDC soleurois Roland Borer; pour conforter son réseau économique-politique bien helvétique, il siège de même au conseil d'administration de KEBAG AG (Kehrichtbeseitigungs AG) à Zuchwil (Soleure). Cette entreprise d'incinération dessert 215 communes totalisant 453'000 habitants dans les cantons de Berne et Soleure. Pour occuper mieux ce terrain, il dispose d'une place dans le CA de Getag Entsorgungstechnik Eggendorf (Soleure), une société qui «propose et distribue des solutions optimales pour l'équipement en machines dans le domaine du recyclage, de l'évacuation et du transport et qui offre à ses clients et intéressés des consultations compétentes et des solutions idéales. Getag vous offre aussi un service de montage, la mise en exploitation et l'entretien de ces machines.»

Une présentation qui correspond quasiment à la «philosophie» – terme utilisé par la firme Getag pour se présenter – de la SSST telle qu'explicitée par Büttiker ci-dessus. L'orientation donnée au technicien de la sécurité repose sur un impératif: accroître la rentabilité, donc l'intensité du travail, entre autres. Des mesures qui protégeraient les salarié-e-s et qui n'augmenteraient pas la rentabilité – et ce sont certainement les plus nombreuses – seront, de fait, ignorées, ou pire, connues mais pas envisagées et appliquées. ■

1. Pour les lectrices et les lecteurs qui veulent néanmoins être informés, il s'agit de Leuenberger, champion de la troisième voie, et de Calmy-Rey, spécialisée dans l'illusionnisme en politique étrangère, illustré par lesdits «accords de Genève», qui balayaient de fait des résolutions votées par l'ONU.
2. Il peut être obtenu, pour le prix de 6 francs, à l'adresse e-mail: mps@labreche.ch.

Le travail à petit prix

Un des arguments avancés par les partisans et partisanses de la 5^e révision de l'AI est le suivant: remettre le plus tôt possible les gens au travail. Un exemple «d'essai de travail», selon le français fédéral, est donné par la firme Knecht BSN (Zurich) qui œuvre dans ce domaine. Dans sa brochure intitulée «Les essais de travail, première mesure d'aide pour les personnes qui ont besoin d'un bilan malgré une capacité réduite ou une reconversion professionnelle» (sic), il est proposé que «le client [c'est-à-dire le salarié] mette sa force de travail à disposition pour un essai de travail [un à trois mois]». Il est précisé que «pour les contrats de travail qui n'excèdent pas trois mois, pas (sic) d'obligation de verser le salaire en cas de maladie ou d'accident non professionnel».

En clair: la durée n'est pas fixée en fonction des besoins dudit client, mais en fonction de ne pas devoir risquer de le payer en cas de problèmes de santé. Pourtant, un salaire plus bas est difficile à imaginer. En effet, nos spécialistes proposent: «un salaire à la performance, en plus de l'indemnité journalière [2000 francs/an au maximum]». Donc, 166,66 au maximum par mois! De la sorte, un pas est franchi en direction d'un salaire AI compatible post-cinquième révision. D'ailleurs, la firme Knecht BSN l'indique sans détour: «D'une part, ils [les employeurs potentiels] obtiennent un employé contre une somme très modeste, d'autre part, ils [les employeurs, donc] font la preuve de leur compétence sociale, qui se traduit par un gain en termes d'image.» ■

ABONNEMENT

Abonnement
La brèche: 12 fr.
Soutien: 20 fr.
Abonnement conjoint
Revue trimestrielle (80p.)
+ **La brèche**: 60 fr.
Utilisez le CCP
indiqué ci-contre.

Cahier **La brèche**: envoi
de chaque Cahier avec bulletin
de versement.
Une lettre explicative le projet
rédactionnel vous parviendra.

CONTACTS

La brèche

www.labreche.ch • www.alencontre.org
redaction@labreche.ch • abonnement@labreche.ch
case postale, 1000 Lausanne 20 • CCP 17-247469-2
Tél. +41 21 625 70 63 • Fax +41 21 625 70 64
La brèche est éditée par le Mouvement pour le socialisme (MPS).
Les articles n'expriment pas nécessairement le point de vue du MPS.

Prendre contact avec le MPS:

MPS, CP 209, 1211 Genève 4, mps-ge@bluewin.ch
MPS, CP 120, 1000 Lausanne 20, vaud@mps-bfs.ch
BFS, Pf 2002, 4001 Bâle, bfs-bs@bluewin.ch
BFS, Pf 129, 3000 Berne 23, bfs-be@bluewin.ch
BFS, Pf 8707, 8036 Zurich, info@bfs-zh.ch

PUBLICATIONS

Je suis intéressé-e à m'abonner à:

La brèche La Revue trimestrielle La brèche Les cahiers La brèche

Cochez ce qui convient. Une proposition d'abonnement correspondant à votre choix (soit les 3 publications ensemble, soit La brèche + la revue, soit La brèche + les cahiers, soit la revue + les cahiers, soit une seule) vous parviendra.

Nom: Prénom:

Rue et numéro:

NPA et localité: Pays:

Tél: Adresse mail: